

Rivière-du-Loup, le lundi 11 juillet 2022

Madame Marie-Eve Fortin  
Présidente de la commission d'enquête  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
140, Grande Allée Est  
Bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien au quai  
de Rivière-du-Loup**

Madame,

La présente fait suite à l'audience publique s'étant déroulée le 14 juin dernier dans le cadre des séances du BAPE relativement à l'objet cité en rubrique. Ainsi, à la suite des diverses présentations, et tel que prévu par le mécanisme consultatif qui a présentement cours, nous souhaitons vous partager notre position, nos commentaires ainsi que notre perception quant aux tenants et aboutissants liés à une telle planification qui se traduira ultimement en décision finale.

Malgré le fait que l'objet principal de la consultation porte essentiellement sur le plan décennal de dragage pour le site de Rivière-du-Loup, il n'en demeure pas moins que la décision qui sera prise engendrera des impacts considérables, et ce, à bien des égards. Nous sommes d'avis que la portée du constat final surpassera le seul questionnement d'un plan décennal de dragage sachant qu'en trame de fond se greffe aussi la décision attendue du maintien des activités de la traverse dans le secteur de Rivière-du-Loup.

Rappelons qu'à l'été 2021, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup (CCMRCDL) a réalisé un sondage auprès de ses membres quant à la traverse de Rivière-du-Loup / Saint-Siméon. Ceux-ci se sont prononcés en faveur de la poursuite des activités de la traverse dans le secteur de Rivière-du-Loup; c'est cette même position que nous représentons et qui est sous-jacente à nos propos. Bien que nous comprenions que les discussions ne soient pas relatives au dossier d'opportunités, elles auront tout de même des conséquences directes sur l'avenir économique de notre collectivité faisant en sorte que nous ne pouvons nous y soustraire.

Nombreux sont les acteurs et les intervenants investis dans ce dossier qui expriment des positions diverses outrepassant la simple question du dragage. Si le secteur de Rivière-du-Loup disposait d'infrastructures portuaires adéquates, nous ne mènerions pas une telle consultation : nous pourrions conclure que le dragage requis serait de moindre

importance et que les coûts annuels demeureraient acceptables diminuant ainsi la pression économique sur bon nombre d'intervenants, dont le gouvernement. Et que dire des nombreuses études qui ont été réalisées et qui traitaient des impacts environnementaux en lien avec l'état des fonds marins, la faune, etc.?

Selon les données présentées et la moyenne des sédiments estimés, il en coûterait environ 1,5 million de dollars annuellement afin d'effectuer les activités de dragage dans le secteur de Rivière-du-Loup. Si nous considérons cet enjeu sous cet angle uniquement, il est vrai que cette opération peut sembler onéreuse, mais nous ne parlons ici que de 15 millions sur une période de 10 ans!

Qui plus est, la plupart de nos entreprises et membres investissent bien plus que cette somme annuellement dans le but de demeurer attractifs et concurrentiels; sur le plan économique. Les pertes engendrées par l'arrêt total du dragage annuel, ou encore par un dragage moins fréquent, seraient d'autant plus importantes. Il serait tout aussi faux de croire que les installations du port de Gros-Cacouna ne nécessitent pas d'activités de dragage. Elles sont certes moins importantes et coûteuses, mais demeurent tout aussi nécessaires. Nous pourrions être non seulement confrontés à des pertes économiques substantielles pour le milieu des affaires, mais aussi à des enjeux catastrophiques pour notre secteur touristique. Sachant que Rivière-du-Loup perdrait son titre de pôle économique et touristique incontournable, nos lieux d'hébergement et nos restaurants se dirigeraient inévitablement vers une fermeture saisonnière ou encore définitive.

Dans la perspective d'une approche régionale complémentaire comprenant des mandats clairs et dévolus à chacune des infrastructures portuaires pour les sites de Rivière-du-Loup et du port de Gros-Cacouna, nous aurions tous avantage à en arriver à un scénario satisfaisant pour toutes les parties impliquées afin d'éviter le déchirement d'une communauté dont la vitalité socio-économique serait menacée dans le cas d'un arrêt, ou même d'un ralentissement, du dragage à Rivière-du-Loup. Que nous le voulions ou non, le dragage est nécessaire et le sera tant et aussi longtemps que nous aurons un majestueux fleuve qui fait de notre région sa fierté et sa réputation. Bien que les sédiments marins soient déposés dans des sites prévus et réglementés, les études démontrent qu'une partie de ceux-ci reviennent toujours par les vagues du large. Nous ne pouvons empêcher la nature de faire son œuvre, il nous faut aussi analyser toutes les mesures d'atténuation pouvant être mises en place à court et à moyen terme.

Soyez assurée que nous sommes à la fois ouverts et sensibles à tous les points de vue et opinions exprimés, nous sommes d'avis que nous ne pouvons faire autrement que de se rallier à la position qui a le plus de sens, soit celle de poursuivre cette pratique sur une base annuelle, tout en ayant le souci d'assurer une pérennité pour l'économie locale et régionale. Nos dirigeants, membres et entrepreneurs contribuent quotidiennement à notre rayonnement et à notre positionnement stratégique sur l'échiquier économique du Québec. Adopter une position autre provoquerait, à notre avis, des bouleversements majeurs et irrécupérables pour notre région.

Qui plus est, comme le dit le vieil adage, il faut savoir d'où l'on vient pour savoir vers où se diriger! Il est donc opportun de se remémorer qu'au plan historique, les activités de la traverse dans le secteur de Rivière-du-Loup ont été initiées par un groupe d'entrepreneurs, il y a plus d'un siècle déjà! Et c'est ce même dynamisme qui nous anime toujours dans notre prise de position afin de trouver une solution viable, novatrice, efficace et pérenne en tout respect des éléments qui doivent être pris en considération.

Fondée il y a plus de 126 ans, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup a pour mission d'orienter, de rassembler et de représenter ses membres afin de participer au développement responsable du milieu socio-économique régional et c'est en ce sens que nous réitérons notre volonté sincère de contribuer à son expansion économique.

Nous sommes toujours disponibles pour vous fournir des précisions supplémentaires tout comme pour poursuivre la discussion en vue du maintien des activités de la traverse dans le secteur de Rivière-du-Loup, et ce, en concertation avec nos membres et toutes les parties prenantes y étant associées.

En vous remerciant de l'attention et de l'accueil que vous porterez à notre présente opinion dans le cadre de cette consultation, nous vous prions, Madame, de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.



Guy April  
Président du conseil d'administration



Claudette Migneault  
Présidente-directrice générale

c.c. : Membres du conseil d'administration de la CCMRCRDL  
Madame Caroline Proulx, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent  
Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports  
Monsieur Denis Tardif, député provincial de Rivière-du-Loup-Témiscouata  
Monsieur Mario Bastille, maire de la Ville de Rivière-du-Loup  
Madame Suzanne Rhéaume, mairesse, municipalité de Cacouna  
Monsieur Marc-Antoine Côté, Auberge de la Pointe  
Monsieur Gilles Lortie, Hôtel Universel  
Monsieur Charles Pomerleau, Restaurant St-Hubert  
Madame Joanna Lortie, présidente, Tourisme Rivière-du-Loup  
Monsieur Pascal Gagnon, président Espace centre-ville